

Réclamations DP

GSSC Losserand

Réunion DP du 11/02/2013

| | | Réponse Direction du 19 février 2013 | |
|--------------|---|--|--|
| | _ | Réclamations | Réponse Direction |
| CFE-CGC/UNSA | sous Windows 7 aver pourraient pas être m pénalise la collaborati Ex : un TCD Excel so Avez-vous constaté of Que comptez-vous fa | vindows 7 Inté des difficultés avec des fichiers créés ce le pack office correspondant qui ne odifiés en versions Windows 2003, ce qui on entre collègues ou avec les fournisseurs. Les dysfonctionnements ? Interpretation de la company de l | La compatibilité des logiciels de la suite Microsoft est dite ascendante. Cela signifie qu'il est possible d'utiliser un fichier créé dans une version antérieure du logiciel avec une version plus récente en l'occurrence la suite bureautique Office 2010. En revanche, la compatibilité n'est pas toujours garantie dans l'autre sens. C'est en particulier le cas des TCD. Sur le principe, les migrations qui ont été réalisées concernent principalement des personnes qui ont adopté une démarche individuelle. Dans ce cas, elles ont en général pris la précaution de s'assurer que leurs principaux contacts se ont également engagés dans une démarche identique. Pour les déploiements en masse, nous avons fait en sorte qu'ils soient réalisés pour un ensemble de services susceptibles de travailler ensemble. Si par ailleurs, des situations d'incompatibilité subsistaient, il serait nécessaire de faire enregistrer le fichier par l'émetteur dans la version 2003. En tout état de cause, nous allons faire en sorte que cette phase transitoire dure le moins longtemps possible dans la limite des budgets disponibles à la DISU. |
| CFE-CGC/UNSA | | PS s'applique au nouveau TPS ? Si oui, le va t'il de 0 à 24 mois ? | - oui, elle n'a pas changé c'est bien cette amplitude là - un seul point contenu dans cette décision : l'amplitude citée |

| | Existe t-il une liste des points contenus dans la DG51 ? | |
|--------------|--|---|
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 3 – TPS Pour le RDV avec la RH lors d'une signature de TPS, le salarié peut-il se faire accompagner ? | Suite à précisions apportées en séance par les élus, la réponse est non, sauf situations très particulières. Compte tenu des échanges, il est à noter également qu'il n'y a pas de négociation sur l'accompagnement défini dans le cadre du départ en retraite, et finalisé au moment de l'entrée dans un dispositif TPS. C'est l'entreprise qui au travers de l'analyse de la situation individuelle (dont le niveau de pension) qui détermine le montant de l'accompagnement, dans le cadre de la décision DG51. |
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 4 – TPS statut de fonction Dans le cadre du TPS, un accompagnement particulier est-il prévu pour les AFO en statut de fonction qui partent à la retraite sur leur statut de grade ? | les dossiers sont regardés de la même manière que les autres et notamment le niveau de pension. |
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 5 – Orange Graduate Programme Réclamation du mois dernier en attente de réponse Une ancienne apprenti puis CDD à GSSC a souhaité se présenter à l'Orange Graduate Programme. Pouvez-vous nous expliquer les principes de ce programme et ses modalités d'inscription? Comment se programme s'inscrit-il dans les recrutements annoncés? | L'Orange Graduate Programme est un programme de recrutement, de suivi et de développement de jeunes diplômés à fort potentiel destinés à devenir de futurs cadres dirigeants de notre groupe. Ce programme existe depuis 2002 et a permis de recruter plus de 500 personnes dans des fonctions très diverses. Cette année nous allons recruter une trentaine de diplômés environ, dans un premier temps sur des fonctions opérationnelles à dimension relation client. Ils seront suivis pendant 3 ans et effectueront des mobilités vers les autres entités de notre groupe. Vous trouverez plus de détails sur le site orange.jobs http://orange.jobs/site/fr-orange-graduate-programme/index.htm Pour s'inscrire à l'opération 2014, il lui faudra postuler sur ce site dès décembre 2014 (dates à confirmer) puis, si cette personne est éligible, passer un certain nombre d'épreuves de sélection. Le programme s'inscrit dans la politique emploi groupe et dans les recrutements annoncés fin 2012. |

| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 6 – Dossier RH (données personnelles des salariés) Réclamation du mois de novembre en attente de réponse Il existe un dossier RH des données personnelles des salariés (voir déclaration adressée par France télécom à la CNIL). Veuillez nous communiquer la liste exhaustive des données contenues dans ce fichier? Qui a accès à ces données de manière générale? Qui peut avoir accès aux données d'un salarié en particulier? Veuillez nous communiquer la liste des données consultables par le manager? Comment assurez-vous la sécurité de ces données? | les déclarations de traitements de données personnelles dans les registres du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) sont accessibles dans l'intranet du groupe sur le site juridique Reflex France dans la rubrique CIL et elles mentionnent les renseignements demandés. |
|--------------|---|---|
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 7 – Jours fériés 3 fériés tombent un Mercredi ou un lundi en 2013 alors que des salariés à temps partiel prennent ces jours. Peut-on envisager de compenser par des JTL ces situations pour les salariés concernés ? | Il n'y a pas lieu de compenser le mercredi lorsque celui-ci tombe un jour férié pour les personnes à temps partiels. En effet, pour les AFO, la : circulaire fonction publique du 12 août 2005 indique que « les jours de congés attribués en raison des fêtes légales ne sont pas récupérables lorsqu'ils tombent un jour où l'agent ne travaille pas en raison de son temps partiel. La survenance d'une fête légale est sans effet sur le calendrier de travail et de congés de l'agent. Il ne peut y avoir ni récupération du jour férié, ni versement d'une indemnité compensatrice. » pour les ACO, l': article L 3133-2 indique que « les heures de travail perdues par suite du chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération ». Ni la convention collective ni les accords d'entreprise n'ont par ailleurs prévu cette récupération. |
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 8 – DIF connexion SI | Non, nous n'avons pas été alertés sur le point. |
| | Des salariés se plaignent de ne pas avoir pu accéder au détail des offres DIF | Nous avons testé et n'avons pas décelé de problèmes particuliers. |

| CFE-CGC/UNSA | Vous a-t-on remonté des problèmes de connexion? Quelles en auraient été les causes? Est-ce réglé? Réclamation n° 9 – El Charge de travail Un suivi des commentaires sur la charge de travail contenu dans les El est-il prévu et à quel niveau? Les éléments recueillis en El peuvent-il être extraits et analysés de façon anonyme pour avoir une vision statistique du ressenti de la charge de travail par équipe? Ces éléments sont-ils de nature à pouvoir être communiqués aux services en charge de l'analyse des RPS? | Une analyse est prévue et a déjà été évoquée dans le cadre du CHS CT Achats. |
|--------------|--|--|
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 10 – DEMETER Dans le cadre du déploiement DEMETER les acheteurs de certains services stressent à l'idée d'avoir une surcharge de travail liée à la phase transitoire de transfert d'activité. Comment peut-on rassurer les acheteurs dans cette phase ? Comment et par qui la charge des coachs sera-t-elle traitée pendant leur formation et avant le transfert réel de l'activité vers G2A ? Des recrutements de CDD sont-ils prévus pour aider les acheteurs dans cette phase ? | Il n'y a pas lieu de stresser. Certes, la phase transitoire entrainera une charge de travail ponctuelle, mais en retour se traduira par un allègement. Il est bien entendu qu'il faudra caler le calendrier optimal pour la mise en œuvre des délégations en tenant compte des autres activités, l'activité des acheteurs n'etant pas lissée dans le temps. Le processus prévoit bien une analyse pour bien positionner temporellement les délégations de chacun : ce calendrier sera conjointement défini par les commodity managers avec les resp de plateforme G2A, en concertation avec chaque acheteur. Sur la charge des tuteurs, les managers s'assureront de la compatibilité avec les autres activités. Ce point sera travaillé avec les managers concernés dès lors que les candidats au tutorat seront identifés. |
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 11 – Equipe IT PFS Dans une réunion d'équipe IT PFS le domain manager a reproché aux membres de l'équipe la non complétude de certains tableaux alors même qu'aucun mode opératoire n'était disponible ou stabilisé. Les salariés ne comprennent pas que l'on puisse les mettre en | Une session de refresh va être organisée pour le département de JL Cohen Solal sur l'alimentation et la mise a jour du Demand Plan. |

| | cause alors même qu'aucun processus n'est clairement défini. | |
|--------------|--|---|
| | Comment peut-on aider cette équipe ? | |
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 12 – Kit de l'acheteur | Il ne s'agit pas du kit de l'acheteur mais du guide de l'acheteur. |
| | Un kit de l'acheteur serait en préparation. Est-ce exact? | |
| | Qui porte le projet, les acheteurs participent-ils à son élaboration ? | Ce document a été construit par Jean Michel Boisseau et ses équipes avec la contribution de certains managers et |
| | A quelle date sa sortie est-elle prévue ? | acheteurs. |
| | Quelle serait la porté de ce document ? Les acheteurs pourront-ils trouver dans ce document les processus très opérationnels de suivi des signatures, de copie des contrats, d'archives etc qui ne semblent pas fiabilisés aujourd'hui dans certaines équipes ? | Ce document concentre et regroupe dans un seul document un certain nombre de pratiques, règles, processus, recommandations |
| | | Il sera diffusé très prochainement à l'ensemble des acheteurs. |
| | | Il a vocation à évoluer à partir des suggestions/demandes qui |
| | | seront formulées |
| | | C'est un outil d'aide aux acheteurs, et a bien vocation à répondre aux attentes de chacun et permettre d'harmoniser et fiabiliser nos processus. |
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 13 – El | Le salarié est le dernier à inscrire un commentaire dans l'El, il peut effectivement marquer son désaccord en l'illustrant de manière factuelle. L'étape suivante est en général un entretien avec le manager N+2, auquel la DRH peut bien évidemment être présente si le salarié le souhaite. |
| | Comment un salarié qui pense que les commentaires de son manager dans son El sont subjectifs peut-il agir pour les faire modifier, hormis de les contester lui-même dans le commentaire salarié? | |
| | | |
| | CFE-CGC/UNSA | |
| | Une analyse qualitative des commentaires managers dans les El est-elle réalisée par la DRH ? | |
| | Est-elle systématique ou statistique ? | |
| | La DRH fait-elle un retour sur cette analyse aux managers directement ou à leur N+1? | |
| | Lors des formations managers comment ce point précis est-il abordé ? | |
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 15 – El | Comme dit précédemment, il convient alors de demander à rencontrer son N+2, afin de définir ensemble les raisons du |

| | Que peut faire un salarié qui conteste la nature ou le volume de ses objectifs décrits dans son El après avoir tenté en vain de discuter ou négocier avec son N+1? Quelle est la bonne attitude préconisée par la DRH et qui donne des résultats? | désaccord et trouver un terrain d'entente sur le dimensionnement et la nature des objectifs en lien avec son activité. |
|--------------|--|---|
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 16 – Médaille du travail Comment s'organise l'attribution des médailles du travail à GSSC ? Quand cela va-t-il se faire ? une réception sera-t-elle organisée pour les récipiendaires et leurs familles ? La DRH est-elle pro-active ? Faut-il en faire la demande ? Les salariés qui pourraient en bénéficier ont-ils été prévenus ? | A ce jour, aucune manifestation n'a été organisée. Mais en application des accords signés, lorsque cela sera le cas, une réception est organisée par la ligne managériale avec l'équipe de la personne. Il n'est pas prévu d'y convier la famille. Nous rappelons que la DRH n'a pas à avoir de rôle pro actif sur le sujet. Il appartient au collaborateur de faire sa demande soit auprès de son manager s'il est AFO soit s'il est ACO suivre la procédure ci après : Le salarié doit constituer un dossier comprenant les pièces suivantes : formulaire cerfa 11796*01 rempli, daté et signé, photocopie d'une pièce d'identité, photocopies des certificats de travail de chaque employeur, attestation récente du dernier employeur, attestation des services accomplis au titre du service national ou photocopie du livret militaire, Selon les départements, le dossier doit être adressé soit à la préfecture, soit à la sous-préfecture, soit à l'unité territoriale compétente des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). À Paris, le dossier doit être adressé au bureau des affaires administratives de la préfecture. |
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 17 – CRYSALID Un renforcement des objectifs d'économie de Crysalid est-il à l'étude compte tenu des informations alarmistes du marché en ce début d'année ? Cf. intervention B. Cazali sur Bilan et objectifs du 4/02 | Bruno Cazali a voulu insister sur la situation concurrentielle toujours aussi forte en France (cf les dernières offres commerciales SFR). Le groupe tout entier doit se mobiliser – de nombreux chantiers/initiatives sont en cours – Au niveau des achats, nous devons répondre à ces sollicitations et apporter le meilleur soutien. |

| | | Quant à Chrysalid, l'ambition initiale du programme était de 2.5G sur la période 2011-2015. Cette ambition a été relevée lors de la publication de nos résultats du troisième trimestre, elle est maintenant de 3G, avec une ambition de réaliser 1.8G d'économies à fin 2013. |
|--------------|--|--|
| | | Un kit manager a été distribué en décembre à tous les managers |
| CFE-CGC/UNSA | Réclamation n° 18 – Buyin Les résultats 2012 de savings coté Buyin ont-ils été consolidés ? Est-ce une donnée qui est ou sera communiquée au personnel de GSSC ? | le sujet n'est pas finalisé. Comme indiqué précédemment, une communication sera faite aux OS courant T1 2013. |